

**OUVERT**  
**A TOUS!**

Les accompagnements accessibilité des  
commerçants du Val d'Oise

par la  **CCI VAL-D'OISE**  
PARIS ILE-DE-FRANCE

#accessibleatous



AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE







Intervenant:

# Philippe TAILLARD

Conseiller auprès des commerçants et  
hôteliers-restaurateurs de la



N°	Handicaps	Photo	Élément de la chaîne de déplacement	Fonction	Point d'analyse	Préconisation	Quantitatif	Prix estimatif	Observation	Priorité
A1			I – DE LA RUE A L'ERP	Accéder	H – Escaliers extérieurs	<p><b>PC1 :</b> (Absence de cheminement alternatif) Faciliter l'accès, notamment par la création d'une pente conforme avec palier de repos en haut et en bas et tous les 10m.  <b>Note :</b> Présence de deux marches de 13 cm et 15 cm de hauteur, soit une hauteur totale de 28 cm à franchir. La longueur de la rampe nécessaire est de 5,6 m pour une pente réglementaire de 5% selon l'arrêté du 21 mars 2007. Notons la présence d'une cave, le giron mesure 34 cm et 14 cm pour une largeur de marche de 82 cm. Le trottoir mesure 2,96 m. Il n'est pas possible de créer une rampe en intérieur du fait de la surface commerciale trop étroite (perte d'espace conséquente). Il n'est pas non plus possible d'implanter une rampe en extérieur du fait des dimensions réduites du trottoir, dues à la présence de panneaux.</p> <p><b>PC2 :</b> (Absence de bande d'éveil à vigilance) Améliorer la sécurité de l'escalier, notamment par l'implantation d'un éveil à 50 cm du bord de la 1ère marche.  <b>Note :</b> La largeur de la marche est de 82 cm.</p> <p><b>PC8 :</b> (Contraste des contremarches non-conforme) Faciliter le repérage du début et de la fin de l'escalier notamment par la mise en œuvre d'une bande de contraste sur la totalité de la première et dernière contremarche.  <b>Note :</b> La largeur de la marche est de 82 cm.</p>	<p>PC1 : 5,6 ml  PC2 : 1 u  PC8 : 1,64 ml</p>	<p>PC1 : 3750 € HT  PC2 : 270 € HT  PC8 : 30 € HT  <b>Total : 4050 € HT</b></p>	DEMANDE DE DEROGATION POUR DISPROPORTION MANIFESTE, la surface du commerce serait fortement impactée.	1
A2			II – ENTREE / ACCUEIL / SAS	Accéder	C - Porte d'entrée et SAS	<p><b>PC1 :</b> (Vantail trop étroit - cf. arrêté du 1er août 2006 modifié par l'arrêté du 30 novembre 2007 - Article 10) Permettre le franchissement de la porte notamment par l'installation d'un ouvrant de 0.90m (mur maçonné)  <b>Note :</b> Le passage utile est de 81,5 cm, praticable.</p> <p><b>PC3 :</b> (Absence d'espace de manœuvre de porte) Améliorer les conditions de manœuvre de porte, par la création d'un espace libre de 1m70 en poussant et 2m20 en tirant notamment en supprimant ou déplaçant l'obstacle. [ Mesure organisationnelle ]  <b>Note :</b> L'espace de manœuvre est de 116 cm. Déplacer le présentoir devant la porte, pour libérer l'espace de manœuvre de porte.</p> <p><b>PC5 :</b> (Poignée de porte non préhensible) Permettre l'utilisation de la poignée de porte en procédant notamment à son remplacement par une poignée à bec de cane  <b>Note :</b> Procéder au changement de poignée.</p>	<p>PC1 : 1 u  PC3 : 1 u  PC5 : 1 u</p>	<p>PC1 : 2400 € HT  PC3 : 0 € HT  PC5 : 180 € HT  <b>Total : 2580 € HT</b></p>		1
<b>TOTAL DE LA ZONE:</b>								<b>6630 € HT</b>		

# CONTENU DES DOSSIERS DE DEROGATIONS (remis en 4 exemplaires dont 3 pour la préfecture)

1. Les 2 types de dérogations: impossibilité technique et disproportion manifeste dont la matrice CCI

**PIECE n°1**

**Demandes de DEROGATION pour Impossibilité Technique**

**Demande de DEROGATION pour Disproportion Manifeste**

**ACCESSIBILITE DES ERP EXISTANTS**

**MADE DE DEROGATION POUR CONSEQUENCES EXCESSIVES SOUS-SOL : TOUS TRAVAUX D'ACCESSIBILITE**

Capacité	CAF avant	CAF après
Capacité avant travaux	11 820,4	
Capacité après travaux	8 750,4	
Capacité après travaux	8 920,4	
Capacité après travaux	18 911,4	

**Impossibilité pour l'établissement de financer les travaux d'accessibilité.**

2. Le courrier à la préfecture



En cas de disproportion, remplissage de la matrice CCI précisant l'impossibilité pour le commerce de financer les travaux

3. Remplissage du Cerfa

**Demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public (ERP)**

Article 1, 111-8 du code de la construction et de l'habitation

**1. Informations générales**

N° de l'établissement : AT

**2. Localisation de la demande**

Adresse complète : ROUTE DE LA BUCKALE, ARCOURT

**3. Nature de la demande**

**4. Matrice CCI**

Type de travaux	Matrice	Personnel	Notes
Travaux de construction			
Travaux de rénovation			
Travaux de maintenance			
Travaux de signalisation			
Travaux de décoration			
Travaux de signalisation			
Travaux de signalisation			
Travaux de signalisation			



# Accompagnements de la CCI du Val d'Oise

## 5 prestations :

- 1 - **Réunions** d'informations
- 2 - **Guide** des bonnes pratiques (remis lors d'un rendez-vous avec un conseiller CCI)
- 3 - **Diagnostic** sur site en 3 temps : sur site + compte-rendu + restitution
- 4 - **Accompagnement à la demande de dérogation** :
  - + relevé du commerce par un architecte sur site
  - + rédaction de la demande de dérogation par l'expert
  - + remise du dossier de dérogation chez le commerçant, pour remise en mairie
- 5 - **Accompagnement à l'Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP)** : rédaction du document CERFA chez le commerçant

## Aides aux financements possibles

- Agefiph : pour aménagement pour le personnel
- BPI France : dans le cadre de l'aide à la rénovation
- "Garantie relais" de la SIAGI : accéder plus facilement aux financements
- Caisse d'épargne pour ses clients dans le cadre de l'évolution et la modernisation du patrimoine immobilier
- Maître-restaurateur : prêt préférentiel et crédit d'impôt
- Certaines mairies et/ou associations de commerçants

## En conclusion, être dans la démarche **Accessibilité**, c'est :

- **+ 8 à 12 % de Chiffre d'affaires** pour les commerces mis en accessibilité (source : INSEE)
- Pouvoir faire la **promotion** de son commerce **gratuitement**, sur des sites Internet référencés à l'intention des handicapés, comme :

➔ <http://accessibilité.net>

➔ <http://www.jaccede.com>



## Accompagnements de la CCI du Val d'Oise

**Pour toute demande,  
contactez à la CCI du Val d'Oise :**

- Philippe TAILLARD au 01 30 75 63 73  
[ptaillard@cci-paris-idf.fr](mailto:ptaillard@cci-paris-idf.fr)
- Caroline BEAUJOUAN au 01 30 75 63 68  
[cbeaujouan@cci-paris-idf.fr](mailto:cbeaujouan@cci-paris-idf.fr)

# Merci de votre participation et à bientôt.

#accessibleatous



AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE

